



PROCES VERBAL

Conseil municipal du 14 janvier 2025

Date de convocation : 07/01/2025

Date d'affichage : 07/01/2025

Conseillers en exercice : 15

Conseillers Présents : 12

Quorum : 8

Votants : 15 dont 3 pouvoirs

L'an deux mil vingt-cinq, le quatorze janvier à 18 h 30, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Didier TORCHÉ, Maire.

Etaient présents : Didier TORCHÉ, Audrey CRUCHET-GIRARD, Jean-Claude GOUHIER, Pierrick BERRIGUIOT, Yves BLIN, Gérard CHAUVEL, Julie COURTEMANCHE, Michel GERVAIS, Michel HAEMMERER, Estelle PIAU, Alain PICHER, Sabine RENVOIZÉ.

Pouvoirs : Martine CASSÉ ayant donné pouvoir à Pierrick BERRIGUIOT, Olivier CHEVEE pouvoir à Estelle PIAU, Fabrice LEVASSEUR pouvoir à Michel GERVAIS

Secrétaire de séance : Gérard CHAUVEL

Ordre du jour :

- Travaux de voirie du Chemin de Rangé : aide départementale et fonds de concours
- Travaux de gestion des eaux pluviales des vestiaires au stade
- Contrat électricité
- Remboursement de consommation électrique à la Maison d'Assistantes Maternelles de la mise du compteur à la signature du bail
- Location de la salle polyvalente des 19-20 octobre et 24 décembre 2024 : problème de chauffage
- Investissements 2025
- Forfait SACEM
- Questions diverses

1. Décisions prises par délégation

Monsieur le Maire informe le conseil municipal des décisions n°2024-22 à 2024-24 prises au titre des délégations reçues.

2. Délibérations

FONDS DE CONCOURS 2024 : « REFECTION DE LA VOIRIE COMMUNALE N°221 (dite Chemin de Rangé) »

La commune de Cormes a sollicité la Communauté de communes de l'Huisne sarthoise pour l'octroi d'un fonds de concours au titre de la « Voirie » pour « la réfection de la voirie communale n°221 (dite Chemin de Rangé) ».

Par délibération en date du 13 décembre 2024, le conseil de communauté a alloué à notre commune un fonds de concours d'un montant de 3 335 € au titre de la « Voirie » pour « la réfection de la voirie communale n°221 (dite Chemin de Rangé) ».

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **DE VALIDER** le fonds de concours attribué au titre de la « Voirie » pour « la réfection de la voirie communale n°221 (dite Chemin de Rangé) »
- **D'APPROUVER** le plan de financement prévisionnel suivant :

DEPENSES		RECETTES		
INTITULE DU FONDS DE CONCOURS	MONTANT PREVISIONNEL HT	ORIGINE DES FINANCEMENTS	MONTANT DE SUBVENTION	%
Réfection de la voirie communale n°221 (dite Chemin de Rangé)	17 672.67	Conseil départemental	3 335.00	18.87
		CCHS	3 335.00	18.87
		TOTAL DES FINANCEMENTS	6 670.00	37.74
		Part communale (20 % minimum)	11 002.67	62.26
TOTAL DEPENSES	17 672.67	TOTAL RECETTES	17 672.67	100

Intervention :

- *Didier TORCHÉ confirme la notification de l'aide départementale à hauteur de 3 335 € suite à la délibération de la Commission Permanente du Conseil départementale en date du 20 décembre 2024.*

TRAVAUX DE GESTION DES EAUX PLUVIALES DU STADE

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal du constat effectué lors des contrôles à la fumée réalisés dans le cadre du schéma directeur quant à l'écoulement des eaux pluviales des gouttières des vestiaires au stade municipal.

Monsieur le Maire rappelle aux membres qu'un devis concernant l'extension du réseau d'eaux pluviales avait été présenté au conseil (montant 31 308 € HT).

Monsieur le Maire précise qu'au vu de ce dernier, il a contacté AUDIT ENVIRONNEMENT, bureau d'études chargé du schéma directeur, pour avoir un avis quant à la création d'un puisard.

Ayant obtenu un avis favorable, l'entreprise FLÉCHARD a présenté un nouveau devis d'un montant de 7 158.00 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **DE RETENIR** la proposition de création d'un puisard pour l'évacuation des eaux pluviales des gouttières des vestiaires du stade municipal,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le devis correspondant et à le notifier à la société,
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'inscrire cette dépense en dépense d'investissement du budget communal,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou sa première adjointe à régler la facture en découlant.

Interventions de :

- *Gérard CHAUVEL pour connaître la surface du bâtiment.*
- *Didier TORCHÉ pour répondre que seules les gouttières des vestiaires sont concernées.*
- *Jean-Claude GOUHIER pour savoir si l'évacuation des eaux du parking sera prise en compte.*
- *Didier TORCHÉ pour répondre par la négative. Il précise également que cette installation ne bénéficiera d'aucune aide.*
- *Jean-Claude GOUHIER et Gérard CHAUVEL demandent où sera implanté ce puisard.*
- *Didier TORCHÉ répond que l'emplacement n'est pas encore défini.*
- *Pierrick BERRIGUIOT pour confirmer que si l'extension du réseau devait être faite, cela engendrait une procédure d'appel d'offres avec assistant à maîtrise d'ouvrage, un retard de réalisation des travaux du parking qui auraient subi une augmentation du coût de réalisation et une complexité par rapport à la subvention octroyée.*

Arrivée de Sabine RENVOIZÉ

CHANGEMENT DU FOURNISSEUR D'ELECTRICITE

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil municipal que le cabinet ECLIPSE ENERGIES, courtier en énergie, a étudié les différents abonnements et consommations des 11 postes de la commune.

Monsieur le Maire précise que la commune est actuellement fournie par ENGIE depuis mai 2021.

Il en ressort que la commune est invitée à contracter auprès de MET, à savoir :

- Taux de consommation bloqué sur 3 ans mais renégociable dès 2026 pour 2028.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **RETIENT** la proposition du cabinet ECLIPSE ENERGIES, à savoir contracter avec MET à compter du 1^{er} mai 2025,
- **RESILIER** les contrats des 11 postes avec ENGIE,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

Interventions de :

- Gérard CHAUVEL pour savoir si nous avons les propositions des autres fournisseurs.
- Didier TORCHÉ pour répondre que seule la meilleure proposition est présentée par le courtier.

REMBOURSEMENT DE LA CONSOMMATION ELECTRIQUE A LA MAISON D'ASSISTANTES MATERNELLES DU 10 JANVIER 2025 AU 31 JANVIER 2025 A L'ASSOCIATION « MAM LES PETITES CIGOGNES »

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil municipal que l'association « MAM Les Petites Cigognes » a pris en charge le contrat électrique avec EDF pour la Maison d'Assistants Maternelles dès la mise en service du compteur.

A cet effet, Monsieur le Maire propose de rembourser la consommation électrique du 10 janvier 2025 (date de mise en service) au 31 janvier 2025 (date de signature du bail) à l'association « MAM Les petites Cigognes » du fait de la continuité du chantier.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **ACCEPTE** de rembourser à l'association « MAM Les petites Cigognes » la consommation électrique du 10 janvier 2025 (date de mise en service) au 31 janvier 2025 (date de signature du bail) en raison de la continuité du chantier,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou sa première adjointe à procéder au remboursement sur présentation de la facture.

Intervention : aucune

LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE DES 19-20 OCTOBRE 2024 ET 25 DECEMBRE 2024 – PROBLEME DE CHAUFFAGE

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil municipal que le chauffage n'a pas fonctionné correctement lors des locations de salle les 19-20 octobre 2024 et 25 décembre 2024 à M et Mme Ludovic CISSÉ.

Monsieur le Maire, ayant eu une demande de réduction du coût de location, propose de limiter la facturation du chauffage à une seule location au lieu de deux (pas de paiement du chauffage le 25 décembre 2024).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **ACCEPTE** de ne pas facturer le chauffage pour la location du 25 décembre 2024 en raison de problème survenu lors de deux locations de M et Mme Ludovic CISSÉ.

Intervention : aucune

ORIENTATIONS INVESTISSEMENT 2025

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres,

Décide d'engager une réflexion sur les investissements susceptibles d'être inscrits au budget 2025 :

- Création de fossé route de Ceton
- Logiciels mairie y compris BL enfance
- Stade : gouttières des vestiaires
- Plantation de corniers
- Eclairage public : changement des horloges
- Etude réseaux eaux pluviales
- Cimetière : aménagement de l'accès, création d'une allée et d'un columbarium
- Ecole : changement de fenêtres
- Voirie – route de St Jean / La Foutlière
- Matériel atelier : tracteur-tondeuse

Interventions de :

- Didier TORCHÉ pour mentionner qu'en section de fonctionnement, il est prévu les peintures des couloirs à l'école Roger Mahuet et sur le budget assainissement, le remboursement au budget communal du temps de travail de l'agent sera revu.

FORFAIT SACEM

Pierrick BERRIGUIOT rappelle la discussion du 17 décembre 2024 concernant le forfait SACEM pour les collectivités. Il s'avère que le forfait ne concerne que les manifestations organisées par la commune. Si la commune veut prendre en charge les frais des associations, elle doit régler en plus le tarif association.

Pierrick BERRIGUIOT précise que pour 3 manifestations organisées par la commune, le tarif forfaitaire serait de 205.21 € TTC.

QUESTIONS DIVERSES

- 1^{er} bilan finances 2024 : comparaison de certains chapitres 2023/2024, point sur les subventions, sur la MAM et la capacité d'autofinancement.
- *Maison d'Assistantes Maternelles* : réception de travaux prévue le jeudi 30 janvier 2025, signature du bail le vendredi 31 janvier 2025

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 20.

Le Président de séance,
Didier TORCHÉ



Le secrétaire de séance,
Gérard CHAUVEL

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Gérard Chauvel", is written over a circular stamp that is partially obscured by the signature.